

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-256

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108608A-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
		N° 2025-256

2ème budget participatif métropolitain : approbation des associations lauréates et des aides pour la réalisation de leurs projets - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a déployé en 2024 et 2025, la deuxième édition du budget participatif métropolitain « Métropole Rafrachissante ». Celui-ci s'inscrit dans le cadre du déploiement de la stratégie métropolitaine du dialogue citoyen.

Pour cette deuxième édition, le budget participatif métropolitain contribue au programme « Métropole rafraichissante » qui vise à adapter le territoire métropolitain aux nouvelles conditions climatiques et contribue à maintenir la qualité de vie de ses habitants et usagers en période de forte chaleur.

A travers ce processus, Bordeaux Métropole a offert la possibilité à toutes les associations et aux citoyens volontaires du territoire métropolitain de devenir acteurs du programme, en proposant de réaliser des projets ayant vocation à faire de la Métropole un territoire hospitalier, solidaire et agréable à vivre en période de fortes chaleurs.

Pour cette nouvelle édition, les projets pouvaient avoir plusieurs finalités : mieux équiper en fraîcheur les espaces publics ; rendre plus accessibles et développer les lieux de fraîcheur de la Métropole ; favoriser le lien social en période de forte chaleur ; favoriser la culture de la chaleur et de l'adaptation, etc.

Déroulement du second budget participatif métropolitain

Conformément au règlement de cette deuxième édition (délibération n°2024-516 du 26 septembre 2024 approuvant le règlement du 2eme budget participatif métropolitain), les grandes échéances du budget participatif "Métropole rafraichissante" sont les suivantes :

- 07 octobre – 30 novembre 2024 : Appel à projet à destination des associations du territoire, avec au total 41 projets déposés sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.
- 1er décembre 2024 – 07 février 2025 : Analyse des projets par une commission mixte (agents volontaires de Bordeaux Métropole, citoyens du Conseil de Développement, et citoyens experts), avec la sollicitation des communes et des services de Bordeaux Métropole, au regard des critères du règlement. Dialogue avec les associations en parallèle afin, le cas échéant, d'ajuster leur proposition.

- 10 février – 15 mars 2025 : Organisation du vote citoyen invitant les citoyens à voter pour leurs trois projets favoris parmi les 19 projets éligibles, via le site de la participation de Bordeaux Métropole. Les plus de 9000 votes, réalisés par 3072 votants au total, ont donné lieu à un classement des projets selon le nombre de votes obtenus.
- A partir de l'été 2025 : mise en œuvre et réalisation des projets lauréats par les associations elles-mêmes à l'été 2025 et 2026.

Les projets lauréats du 2e budget participatif métropolitain

Selon le classement des votes citoyens, les projets ayant obtenus le plus de votes dans la limite de l'enveloppe budgétaire, sont les suivants :

Nom du projet	Nom Association	Localisation du projet	Nombre de votes	Budget attribué	Budgets cumulés
La tour d'eau	Fabrique POLA	Bordeaux	883	100 000	100 000
La ruche qui rafraichit	Le Garage Moderne	Multisites, à définir	710	85 929	185 929
E'pop	Bruit du frigo	Multisites, à définir	693	99 720	285 649
Nature à Bègles : Renaturation et régénération d'une friche urbaine	L'Ephémère	Bègles	638	40 000	325 649
Les siestes soul	ADMAA	Multisites, à définir	571	10 150	335 799
Détente et des plantes	La Chiffonne Rit	Bordeaux	499	96 900	432 699
Ombrière mobile et écoresponsable	Regener'actions / Low Tech Lab Bordeaux / La Fabrique à Fer	Multisites, à définir	496	36 689	469 388
COOLCOOL : le moucharabieh urbain	Heptagone	Multisites, à définir	481	54 500	523 888
Carrelet en garonne	Amis du carrelet 6570 de Bacalan	Bordeaux	479	100 000	623 888
Auprès de mon arbre je vivais au frais	L'Atelier des Bains Douches	Bègles et Bordeaux	450	79 950	703 838
Au vert et au frais !	Germaine veille	Cenon	439	95 000	798 838
Le dimanche sous les platanes du haut Cenon	Le Collectif des Habitants du Haut-Cenon	Cenon	430	98 000	896 838
Le secret des	Ludosens	Bordeaux	418	41 779	938 617

Un descriptif de chaque projet est proposé en annexe 1 et le classement complet issu du vote citoyen est présenté en annexe 3.

Il est proposé à l'assemblée métropolitaine de reprendre à son compte ce classement pour désigner les 13 projets ci-dessus comme lauréats de cette édition du budget participatif métropolitain et d'attribuer les subventions aux bénéficiaires et selon les montants présentés.

Etablissement des conventions avec les associations lauréates

Une convention, sur le modèle joint en annexe 2, sera établie avec chaque association lauréate afin de formaliser les modalités de mise en œuvre de chaque projet ainsi que les conditions et modalités de versement de subvention attribuée à chaque association. En application du règlement du budget participatif métropolitain, cette aide est plafonnée à un montant maximum de 100 000 € TTC par projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le développement du dialogue citoyen et la participation des associations à la métropole rafraichissante est un objectif de la métropole

VU la délibération n° 2021-704 du 25 novembre 2021 approuvant la stratégie métropolitaine de dialogue citoyen

VU la délibération n°39743 du 7 juin 2024 approuvant le programme « métropole rafraichissante »

VU délibération n°2024-516 du 26 septembre 2024 approuvant le règlement du 2e budget participatif métropolitain sur le thème d'une "métropole rafraichissante".

DECIDE

Article 1 : de désigner lauréats, au terme du processus du budget participatif métropolitain, les 13 projets présentés en annexe 1,

Article 2 : d'approuver le montant et l'attribution des subventions aux différentes associations mentionnées au point 2 du présent rapport.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer, avec chaque association lauréate, une convention pour la réalisation du projet concerné selon le modèle joint en annexe 2 à la présente délibération et conformément aux montants des aides mentionnées dans le rapport de présentation.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025 et des exercices suivants, sous réserve du vote des crédits, chapitre 204, article 2324, fonction 76 et chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET,

Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------